

PROTOCOLE SANITAIRE DU 26 AOÛT 2020

APPLICABLE DÈS LA RENTRÉE

- tous les élèves sont accueillis en classe, il n'y a plus de groupes ou de ½ classe
- le port du masque est obligatoire dans l'enceinte de l'établissement, y compris à l'extérieur
- les parents de maternelle ne peuvent pénétrer dans les locaux, y compris le jour de la rentrée
- la distanciation physique d'un mètre s'applique en classe dans la mesure du possible mais ne s'applique plus à l'extérieur
- le port du masque est obligatoire pour tous les enseignants
- le port du masque ou de la visière n'est pas recommandé pour les enfants. Des masques sont à disposition pour les enfants présentant des symptômes
- la limitation du brassage entre classes n'est plus obligatoire.
- l'accès aux jeux (extérieur et intérieur), les objets partagés (livres, crayons, ballons, jouets, ...) sont autorisés
- les classes sont aérées au moins 3 fois par jour. Le sol et les tables sont désinfectés tous les jours.
- le lavage des mains doit être réalisé en arrivant à l'école, avant les repas, après les toilettes, à l'arrivée au domicile.
- les parents veillent à la bonne santé de leur enfant (fièvre) et préviennent **sans délai** l'école en cas de symptômes.